



## Parlons-en 9 décembre 2010

### Le droit au logement opposable (DALO)

#### Le Parlons-en a un an !

Nous sommes nombreux aujourd'hui, une quarantaine de personnes, un an jour pour jour après la première rencontre du Parlons-en grenoblois! Le 9 décembre 2009, on se retrouvait pour lancer le Parlons-en en présence des Belges de Charleroi venus soutenir notre initiative. Un an après, quel est le bilan? Les élus nous suivent toujours à distance mais certains avec intérêt. D'après le collectif des bénévoles, «le Parlons-en, c'est devenu une institution». Une institution, le Parlons-en?? Entendons-le comme un rendez-vous désormais incontournable! Un participant: «Parlons-en, c'est la capacitation pour les personnes en difficulté. Je suis fier d'en faire partie parce qu'ici, on ne fait pas les choses en l'air. Je n'étais pas venu depuis un moment et je trouve que vous avez fait beaucoup de chemin: il y a moins de bruit, on s'écoute plus, et il y a un site internet!»; un autre: «au Parlons-en il y a toujours une chaise libre pour celui qui vient, sans autre forme de procès, c'est ça qu'il faut préserver.»

#### Voyage en Belgique, pour quand ?

Cela fait plusieurs fois que des participants expriment leur désir de rendre visite aux Carolos. «Pas seulement pour voir le Parlons-en, mais pour visiter aussi d'autres associations, ils font tellement de choses là-bas!» «Et Bruxelles? On avait parlé d'un hôtel dans le centre de Bruxelles qui accueillait gratuitement les SDF.» On pourrait organiser un voyage d'une semaine avec une étape à Bruxelles et une à Charleroi. C'est aussi la fonction du Parlons-en d'encourager (y compris financièrement) une telle initiative. Aux participants de se saisir de cette opportunité!



Le compte rendu est illustré des photos de la rencontre organisée l'après-midi du 9 décembre sur l'auto-construction au Tonneau de Diogène



## Les actualités de la rue

Aujourd'hui, une pensée pour Zad qui est à l'hôpital.

Une question est lancée: qui décide de l'admission d'une personne au sein d'un foyer ou centre d'hébergement? Des participants disent leur incompréhension et leur colère face à des décisions d'admission, de non-admission, ou d'exclusion, sur lesquelles ils n'ont pas de prise. Un éducateur: *«ce sont les éducateurs qui décident, mais bien sûr en tenant compte de l'avis des personnes qui sont déjà hébergées: ils ne vont pas mettre deux personnes qui ne s'entendent pas du tout ensemble côte à côte.»*

### Un squat dangereux

Certains anciens de la rue gardent une grande vigilance sur ce qui se passe dans la rue. L'un deux: *«je m'occupe des gars à la rue, j'essaie de leur trouver des squats, des moyens de survivre.»* Il alerte les participants: une vingtaine de personnes squattent vers la via ferrata, tout au fond sous les rochers. Il n'y a rien, pas de bâche, pas de couverture. Le 115 ne vient pas. La roche s'effondre, c'est un endroit dangereux. Ce sont des gens qui soit ont appelé le 115 et en eu marre de ne jamais avoir de réponse, soit ils n'ont jamais demandé et ils s'en foutent.

### Le 115, encore !

De nouveau des participants expriment leur ressentiment vis-à-vis du 115: *«quand tu fais le 115 ils te prennent pour un con»; «Ils m'ont dit: j'espère que c'est pas une escroquerie, qu'est-ce qu'ils croient?»; «j'ai appelé pour mon frère, ils m'ont dit: vous, vous avez déjà un appart! je leur ai dit: mais c'est pas pour moi, c'est pour mon frère. Ils m'ont répondu: "vous n'avez qu'à le prendre chez vous!" Alors, c'est ce que je fais tous les week end.»* Les associations le répètent: il est pourtant important de continuer à appeler le 115, plusieurs fois par jour s'il le faut, tant que l'on n'a pas été pris en compte. Les appels sont comptabilisés et si les gens n'appellent plus, c'est comme s'il n'y avait pas de demande d'hébergement.

### Les Roms expulsés du camp du Rondeau

Deux membres du Collectif Solidarité Roms sont présents, ils témoignent de l'évacuation du camp du Rondeau. Depuis début août, environ 70 Roms de Roumanie vivaient au Rondeau dans des tentes. Avec le Collectif Solidarité Roms, ils ont construit une salle commune (en attente du moment où les institutions proposeraient un hébergement d'urgence) après décision par vote de l'assemblée générale des roms. L'inauguration avait été célébrée en musique avec beaucoup de grenoblois. Mais la salle commune a été détruite au tractopelle début décembre, par les autorités. Les Roms n'ont même pas pu récupérer leurs affaires qui sont parties à la poubelle. La majorité d'entre eux ont été relogés dans des caravanes ou logements du Secours Catholique, mais pas tous: 27 personnes sont à la rue ou hébergées par des particuliers généreux. Plus d'infos ici: <http://collectif16septembre.wordpress.com/>



## Le droit au logement opposable - DALO (loi du 5 mars 2007)

Nous accueillons aujourd'hui deux professionnels du logement, Nadia Hamioud, juriste à l'ADIL 38 (Association départementale d'information sur le logement), et Jean-Louis Droin, du SIALDI (Service interministériel d'accès au logement des plus défavorisés en Isère). L'Adil offre aux particuliers un conseil complet sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement. Le SIALDI est un service de la nouvelle direction de la cohésion sociale de l'Isère, chargé de la gestion du contingent préfectoral de logements pour les personnes défavorisées et du dispositif du droit au logement opposable (DALO).

La loi DALO existe depuis 2007. Elle permet aux personnes qui demandent un logement ou une place dans une structure d'hébergement, si elles n'ont pas reçu de réponse adaptée à leur demande, de saisir une commission de médiation dans leur département. Celle-ci examine le dossier puis désigne les demandeurs qu'elle reconnaît prioritaires et pour lesquels le préfet est chargé de trouver un logement en urgence. S'il n'y parvient pas, un recours devant le tribunal administratif est possible. *«La loi Dalo est une voie de recours, c'est-à-dire, la dernière solution quand toutes les démarches préalables ont échoué.»*

### Qui peut bénéficier du droit au logement opposable ?

Les conditions pour pouvoir déposer un dossier Dalo sont les suivantes :

- être français, ou étranger en situation régulière
- ne pas pouvoir accéder par ses propres moyens à un logement décent
- remplir les conditions d'accès au logement social (plafond ressources)

Certains peuvent revendiquer le Dalo sans délai, s'ils sont dans l'une de ces situations :  
Dépourvu de logement ; menacé d'expulsion ; hébergé dans une structure d'hébergement ou logement de transition ; logé dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux ; logé dans un local manifestement sur-occupé ou non décent en étant handicapé ou avec un enfant ou une personne handicapée à charge

Sous condition de délai, toute personne ayant fait une demande de logement social et n'ayant pas reçu de proposition adaptée dans un délai de 13 à 25 mois peut déposer un dossier Dalo.

Il arrive que la commission oriente le demandeur de logement vers une solution d'hébergement si elle estime que c'est préférable pour lui. *«Et si on refuse la proposition?»* *«Et si on est dans un quartier qui nous ne convient pas?»* Le demandeur de logement ne peut pas choisir le quartier. Pour les refus, si c'est un manque d'adaptation de la proposition, on peut la revoir. Mais dans 95 % des cas, le dossier est classé. Cependant, il y a toujours un recours administratif possible. *«Et les étrangers?»* Un étranger peut faire une demande s'il a un titre de séjour et s'il a deux ans de présence sur le territoire (entendre *«présence justifiée par des titres de séjour»*), différente de la présence réelle sur le territoire).

Toutes les informations relatives au Dalo : <http://www.isere.pref.gouv.fr/>



### Dalo, qu'est-ce que ça a changé ?

«*Mais c'est la surenchère des conditions! On dirait que c'est fait pour qu'une toute petite partie des demandes seulement aboutisse!*» Depuis 2008, environ 500 ménages ont obtenu un logement grâce au Dalo (sur 2371 recours Dalo examinés, 1013 ménages ont été reconnus prioritaires pour un logement et un hébergement, 870 demandes ont été rejetées). Une assistante sociale de SATIS témoigne : «*sur le terrain, ça change tout, le Dalo a nettement amélioré les choses.*» Bien sûr, Dalo reste une loi, elle n'a de portée que si l'on crée les conditions pour qu'elle soit effective, à savoir, la création de logements sociaux...

### Dalo Indemnitare: une info toute chaude !

Un communiqué du 17 décembre nous apprend que le tribunal Administratif de Paris vient de condamner le Ministère du logement à verser des indemnités à 2 familles reconnues prioritaires Dalo courant 2008, et que l'État n'avait toujours pas relogées. C'est une première en France, le tribunal a suivi les indications du Commissaire du Gouvernement, et a condamné l'État à 2000 euros d'indemnités par famille.

## Les rendez-vous

### Le projet d'auto-construction

Une première rencontre pour faire avancer ce projet a lieu cette après-midi (9 décembre) au Tonneau de Diogène à 14h. A priori, le groupe de travail se retrouvera toutes les deux semaines en parallèle des rencontres Parlons-en.

# Prochain Parlons-en le 6 janvier 2011

Bonne année et joyeux Noël à tous !



contacts  
edith@arpenteurs.fr - 04 76 53 19 29  
www.arpenteurs.fr/Parlons-en



*Les associations suivantes, agréées par arrêté préfectoral  
peuvent vous accompagner dans vos démarches  
et vous aider à compléter votre dossier :*

Nom de l'Association	Adresse 	Téléphone 	Fax 	Email 
1. Association Solidarité-Femmes,	6 Galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble,	04.76.40.50.10	04.76.22.74.83	solidarite.femmes.gre@wanadoo.fr
2. Association La Relève	Parc d'entreprise Sud galaxie, 8 rue de l'Octant 38130 ECHIROLLES	04.76.46.65.38	04.76.47.37.27	lerelevede@wanadoo.fr
3. Association L'AREPI,	70 rue Sidi Brahim 38100 Grenoble	04.76.48.60.74	04.76.21.02.85	arepi.direction@libertysurf.fr
4. Association Le Relais OZANAM,	1 allée du Gatinais 38130 ECHIROLLES	04.76.09.05.47	04.76.23.95.76	relaisozanam@wanadoo.fr
5. Association OZANAM, Vaulnaveys-le-Bas	200 avenue de Vaulnaveys 38410 Vaulnaveys-le-Bas	04.76.89.17.84	07.76.89.01.06	ozanam.vaulnaveys@wanadoo.fr
6. Association Un toit pour tous,	21 rue Christophe Turc 38100 Grenoble	04.76.09.26.56	04.76.09.13.07	www.untoitpourtous.org
7. Association Confédération Syndicale des Familles	8 bis Hector Berlioz 38000 GRENOBLE	04.76.44.57.71	04.76.54.39.51	csf.isere@wanadoo.fr
8. Association Union Départementale du Logement et du Cadre de Vie de l'Isère	31 rue Alfred de Musset 38100 Grenoble	04.76.22.06.38	04.76.22.88.41	isere@clcv.org
9. Association les Ateliers de l'autonomie - La ROSERAIE	1 rue de la Paix BP 2- 38970 CORPS	04.76.30.02.52		adla.laroseaie@wanadoo.fr
10. Association l'Oiseau Bleu	5 place de l'église 38610 Gières	04.76.59.16.18	04.76.59.16.10	Oiseaubleu38@wanadoo.fr
11. Association Confédération Nationale du Logement Isère	Maison des Associations 6 rue Berthe de Boissieux 38000 GRENOBLE	04.76.46.30.94 04.76.46.31.01	04.76.47.54.06	<u>Lacnl38@wanadoo.fr</u>